

18 janvier 1948

UNE VOIX DANS LE DESERT

Ce que dans ce journal on a appelé hier avec raison « l'abdication du législatif » est une réalité décevante. Connue depuis longtemps, cette réalité surprendrait moins si la Chambre que nous avons ne comptait autant d'intellectuels dans son sein.

Nous le disions l'autre jour à un député de nos amis, docteur en médecine et en autre chose : dans une législature où les médecins, les avocats et les autres diplômés de l'enseignement supérieur réunis représentent plus de la moitié du Législatif, le silence est tel (et l'inaction) qu'on se demande si ces messieurs n'ont pas, au fond d'eux-mêmes, oubliant le mandat qu'ils ont sollicité ou las de ne point l'exercer, renoncé à la politique. Mais alors il faut le dire, il faut s'expliquer. En pareil cas, en effet, il est juste que l'opinion sache à quoi s'en tenir, que le public soit informé.

Le même ami nous disait non sans mélancolie, quand on se décide à prendre la parole à la Chambre pour quelque chose d'un peu consistant, dix interventions aussitôt vous pressent de vous abstenir et vous invitent au silence...

Sans doute si la parole est d'argent le silence est d'or. Ce n'est pas nous qui le disons, c'est la sagesse des nations. Nous aussi nous aimons le silence et nous croyons que c'est dans le travail silencieux qu'on crée et qu'on coordonne l'action ; mais à condition encore d'arriver à l'action, et de ne point faire du silence une paresse systématique et un abandon.

Il n'est pas question de voir la tribune de la Chambre occupée le jour et la nuit et des flots de paroles se déverser sur le peuple comme la grêle, le vent et la misère sur le pauvre monde. Il s'agit que des propos raisonnables soient tenus de temps en temps par des personnes que la science et l'expérience ont mûries et qui sont, elles aussi, par définition et par mandat, à l'origine du pouvoir exécutif.

La culture générale d'ailleurs va plus loin que la poésie et que l'éloquence ; elle peut s'aider de l'éloquence et de la poésie pour émouvoir, pour inspirer, pour réformer, mais elle ne se limite pas aux richesses du vocabulaire pour construire seulement des phrases creuses balancées et sonores. Nous n'imaginons pas pour notre part que les députés qui sont des « intellectuels » pensent autrement.

Pour que l'Etat ne titube pas, pour qu'il ne s'effrite pas, il y a tous les jours, dans ce pays, quelque chose à dire sur l'Etat. Il y a à discuter les textes et les chiffres, les budgets et les lois, à amender et à proposer soi-même et, quand on a l'initiative des lois, à user de cette prérogative.

La Chambre se réunit rarement, pour de courts moments au cours desquels rien ne se produit qu'une suite de gestes on dirait stéréotypés. Ceux qui votent, pour ou contre, c'est à peine si on compte leurs voix. Rapidement, la lassitude gagne chacun (ou le souci de faire ailleurs quelque chose de plus sérieux) et chacun se détache et s'en va à la manière des feuilles d'automne.

Nous ne demandons pas à la Chambre la lune ; nous connaissons ses possibilités et ses entraves et nous ne voulons que nous montrer équitables à son égard. Mais, écrivant comme nous écrivons, c'est la Chambre que nous défendons. Pour qu'au Liban le Gouvernement soit respecté, il faut que la Chambre le soit, et pour qu'elle le soit, il faut de toute évidence qu'elle se comporte autrement qu'elle fait. Car tout se tient ; nous en avons fait la démonstration cent fois.

Si la Chambre au Liban est, avant tout, si elle est par-dessus tout, le lieu de rencontre de tous les éléments de ce pays de confessions, et par le fait même un facteur naturel d'équilibre et d'union, (au lieu que nous tombions dans un sanhédrin et dans la théocratie), elle est aussi l'assemblée qui a pour mission de contrôler l'exécutif et qui fait les lois. Quand la Chambre s'immobilise, elle immobilise tout avec elle. Quand son crédit est discuté, ce qu'on discute à travers elle c'est l'Etat. Et quand on la voit paralysée, alors c'est dans de nombreux organismes latéraux la paralysie qui se généralise. Si la Chambre n'est pas encore tout à fait préparée à sa fonction, c'est au Gouvernement de l'y aider par tous les moyens ; voilà un devoir impératif au lieu que le Gouvernement prend plaisir on dirait à la ridiculiser et à la noyer en ne faisant qu'aggraver ses congénitales faiblesses.

Comment six médecins et vingt-quatre avocats, c'est-à-dire la majorité, se résignent-ils à cela ? Voilà qui rend rêveur attentif et perplexe.

Il est vrai enfin que cette Chambre a connu des chocs et des émotions variés et qu'il n'y a que sept ou huit mois qu'elle est en place. Reconnaissons cela par esprit de conciliation et en manière de circonstances atténuantes ; mais formulons, s'il en est encore temps, pour ce nouvel an, le vœu que les députés « intellectuels » se mettent à faire de l'exercice cette année, comme ceux qui nous viennent simplement de la terre et de la montagne ; et que mon ami le médecin député et quelques autres intellectuels, qui furent et qui pourraient être l'espoir de la cité, en exerçant comme ils le font sans doute leur jugement, fassent entendre aussi leur voix.